

**ASSEMBLÉE DE LA CORPORATION CANTONALE**  
**VERSAMMLUNG DER KANTONALEN KÖRPERSCHAFT**

**97<sup>e</sup> séance du 15 juin 2024**  
**97. Sitzung vom 15. Juni 2024**

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance – Prière
2. Communications du Président
3. Approbation des procès-verbaux des 95<sup>e</sup> et 96<sup>e</sup> séances du 9 et 16 décembre 2023
4. Assermentations de deux nouveaux délégués
  - a) Validation par la Commission des affaires juridiques de l'élection de :
    - Mme Lan-Anh Vu, représentante des délégués du Cercle 02, en remplacement de M. Benoît Sansonnens
    - M. Thomas Jungo, représentant des délégués du Cercle 23, en remplacement de Mme Bernadette Wohlhauser ;
  - b) Assermentation.
5. 5.1 Comptes 2023 de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg
  - a) Rapport du Conseil exécutif ;
  - b) Rapport de la Commission de gestion ;
  - c) Entrée en matière;
  - d) Discussion centre de charges par centre de charges.
- 5.2 Comptes 2023 de la Caisse de rémunération des ministères paroissiaux
  - a) Rapport du Conseil exécutif ;
  - b) Rapport de la Commission de gestion ;
  - c) Entrée en matière;
  - d) Discussion centre de charges par centre de charges.
- 5.3 Approbation du projet d'arrêté
  - a) Projet d'arrêté du Conseil exécutif ;
  - b) Discussion ;
  - c) Approbation du projet d'arrêté.
6. Rapport d'activité 2023 du Conseil exécutif pour approbation
7. Compétence propre du Conseil exécutif pour approbation 2023-2028
  - a) Présentation par le Président du Conseil exécutif ;
  - b) Rapport de la Commission de gestion ;
  - c) Discussion ;
  - d) Approbation de la compétence propre de décision du CEx 2023-2028.

**Traktanden**

1. Eröffnung der Sitzung – Gebet
2. Mitteilungen des Präsidenten
3. Genehmigung der Protokolle der 95. und 96. Sitzungen vom 9. und 16. Dezember 2023
4. Vereidigungen von zwei neuen Delegierten
  - a) Validierung der Wahl durch die Kommission für Rechtsfragen von :
    - Frau Lan-Anh Vu, Vertreterin der Pfarreien des Wahlkreises 02, als Ersatz von Herrn Benoît Sansonnens
    - Herr Thomas Jungo, Vertreter der Pfarreien des Wahlkreises 23, als Ersatz von Frau Bernadette Wohlhauser;
  - b) Vereidigung.
5. 5.1 Rechnung 2023 der katholischen kirchlichen Körperschaft des Kantons Freiburg
  - a) Bericht des Exekutivrates;
  - b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;
  - c) Eintretensdebatte;
  - d) Diskussion Kostenstelle nach Kostenstelle.
- 5.2 Rechnung 2023 der Kasse für die Besoldung der Pfarreiseelsorger
  - a) Bericht des Exekutivrates;
  - b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;
  - c) Eintretensdebatte;
  - d) Diskussion Kostenstelle nach Kostenstelle.
- 5.3 Genehmigung der Beschlusssentwürfe
  - a) Beschlusssentwurf des Exekutivrates;
  - b) Diskussion;
  - c) Genehmigung des Beschlusssentwurfes.
6. Geschäftsbericht 2023 des Exekutivrates zur Genehmigung
7. Eigene Kompetenz zur Entscheidung des Exekutivrates 2023-2028
  - a) Präsentation durch den Präsidenten des Exekutivrates;
  - b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;
  - c) Diskussion;
  - d) Genehmigung der Eigenkompetenz zur Entscheidung des ExR 2023-2028.
8. Entwurf des Mandats an den ExR zur Reform der Ausgabenbremse
  - a) Zwischenbericht der RFin-Kommission und Entwurf des Mandats;
  - b) Stellungnahme des ExR;
  - c) Stellungnahme der Geschäftsprüfungskommission;

- |   |  |
|---|--|
| <p>8. Projet de mandat donné au CEx sur la réforme du frein aux dépenses</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) Rapport intermédiaire de la Commission RFin et projet de mandat;</li><li>b) Détermination du CEx ;</li><li>c) Détermination de la Commission de Gestion ;</li><li>d) Discussion ;</li><li>e) Vote sur le mandat.</li></ul> <p>9. Motion Sarine sur le frein aux dépenses</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) Détermination des motionnaires;</li><li>b) Détermination du Conseil exécutif ;</li><li>c) Discussion ;</li><li>d) Vote sur la prise en considération de la motion.</li></ul> <p>10. Divers</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) Création d'un groupe de travail pour le toilettage des Règlements;</li><li>b) Dates provisoires 2025.</li></ul> <p>11. Présentation des structures des Régions diocésaines</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) Présentation de Mme Isabella Senghor;</li><li>b) Pour la partie francophone – Mme Céline Ruffieux, Représentante de l'Évêque ;</li><li>c) Pour la partie germanophone – Frau Marianne Pohl-Henzen, Déléguée épiscopale.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>d) Diskussion;</li><li>e) Abstimmung über das Mandat.</li></ul> <p>9. Motion Saane über die Ausgabenbremse</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) Stellungnahme der Motionnäre;</li><li>b) Stellungnahme des Exekutivrates;</li><li>c) Diskussion;</li><li>d) Abstimmung über die Erheblicherklärung der Motion.</li></ul> <p>10. Verschiedenes</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) Einsetzung einer Arbeitsgruppe für die Bereinigung der Reglemente;</li><li>b) Vorläufige Daten 2025.</li></ul> <p>11. Präsentation der Strukturen der Bistumsregionen</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) Vorstellung von Frau Isabella Senghor;</li><li>b) Für den französischsprachigen Teil – Frau Céline Ruffieux, Vertreterin des Bischofs;</li><li>c) Für den deutschsprachigen Teil – Frau Marianne Pohl-Henzen, bischöfliche Delegierte.</li></ul> |
|---|--|

*Présents :* 53 délégués                      *Excusés :* 6                      *Absents :* 1.  
*Anwesend:* 53 Delegierte                      *Entschuldigt:* 6                      *Abwesend:* 1.

*Se sont excusés / Haben sich entschuldigt:* Mme Nathalie Dupré, Herr Josef Fasel, Mme Marie-Claude Fontaine, Herr Arnold Schöpfer, M. Jean-Marc Schorderet, M. Maurice Seydoux.

*Absents / Abwesend:* M. David Reichmuth.

*Présidence:* Herr Bernhard Altermatt

*Prennent part à la séance / Nehmen an der Sitzung teil:* Frau Marianne Pohl-Henzen, Bischöfliche Delegierte für die Bistumsregion Deutschfreiburg, Mme Patricia Panchaud, Administratrice financière, Mme Véronique Benz, Responsable du Service de la communication, M. Bruno Boschung, Président du Conseil exécutif, M. Benoît Sansonnens, Vice-Président du Conseil exécutif, M. Marc Joye, membre du Conseil exécutif, M. Christian Bussard, membre du Conseil exécutif, Herr Anton Meuwly, Mitglied des Exekutivrates, M. David Neuhaus, Secrétaire général, Mme Corinna Timm, Interprète, Mme Nathalie Lehmann, Secrétaire de l'Assemblée, M. Dominique Golliard, comptable, Mme Marie Georges, secrétaire.

*Invités / Gäste:* M. Philippe Margelisch, conseiller paroissial Bulle.

*Se sont excusés / Haben sich entschuldigt:* Mme Céline Ruffieux, Représentante de l'Évêque pour la région Fribourg francophone, Mme Aurelia Pellizzari, Adjointe de la Représentante de l'Évêque pour la région Fribourg francophone, M. Claude Nordmann, le Représentant de la communauté israéliite, Mme Anne-Marie Nobs, conseillère synodale à l'Église évangélique réformée.

La séance est ouverte à 8.00 heures.  
Die Sitzung wird um 8.00 Uhr eröffnet.

---

## 1. Ouverture de la séance – Prière

### 1. Eröffnung der Sitzung – Gebet

M. le Président. Sehr geehrte Damen und Herren, Mesdames et Messieurs, chers amis, je vous salue très cordialement pour cette 97<sup>ème</sup> séance de l'Assemblée de la Corporation ecclésiastique catholique du Canton de Fribourg (CEC).

Seien Sie herzlich willkommen hier in der Aula der Ingenieurschule für diese 97. Sitzung unserer Versammlung.

Ich muss ganz anfangs der Versammlung die Vertreterin des Bischofs, Frau Céline Ruffieux, entschuldigen.

Mme Céline Ruffieux, la Représentante de l'Évêque, est excusée. Elle a eu un accident de voiture et elle ne pourra pas être parmi nous. Compte tenu des circonstances, elle est en bonne santé et nous lui envoyons tous nos vœux pour un rétablissement complet et rapide. Je vous prie tout à l'heure, dans la prière que M. Hans Rahm va prononcer en langue allemande, d'avoir une pensée pour Céline.

Hans, je te passe la parole pour la prière. Lieber Hans Du hast das Wort.

M. Hans Rahm. Gebet aus Anlass der Friedenskonferenz für die Ukraine auf dem Bürgenstock (15./16. Juni 2024)

Bischof Felix Gmür und Pfarrer Martin Hirzel werden heute um 12Uhr12 im Namen der Schweizerischen Bischofskonferenz und der Evangelischen Kirche Schweiz in der Peterskapelle das folgende Gebet beten, dem wir uns anschliessen:

*Gott des Friedens, der Liebe und der Gerechtigkeit;*

*voller Vertrauen und Hoffnung rufen wir zu Dir:*

*Schau hin in unsere friedlose Welt!*

*An so vielen Orten in der Welt ist Krieg:*

*im Sudan, in Israel/Palästina, in der Ukraine.*

*Krieg soll nach Deinem Willen nicht sein.*

*Darum wehre Du dem Geist des Bösen in dieser Welt!*

*Wir bitten dich, erhöre uns.*

*Menschenverachtende Gewalt greift um sich.*

*Der Lärm der Waffen wird laut und lauter.*

*Wir aber wissen: Gewalt führt zu keinem gerechten Frieden.*

*Als Christinnen und Christen haben wir Frieden*

*mit Dir und untereinander durch Jesus Christus.*

*Wir glauben an die weltverändernde Macht der Feindesliebe.*

*Sende Du Deinen Geist der Liebe, der den Hass vertreibt.*

*Wir bitten dich, erhöre uns.*

*Wir träumen den alten Traum der Propheten,*

*dass einst Schwerter zu Pflugscharen geschmiedet werden*

*und Speere zu Winzermessern;*

*dass keine Nation mehr gegen eine andere das Schwert erhebt,*

*und Menschen das Kriegshandwerk nicht mehr lernen werden.*

*Sorge Du, Gott, für Recht zwischen den Nationen und*

*sprich Du den Völkern Recht, so dass Versöhnung und*

*gerechter Friede möglich wird.*

*Wir bitten Dich, erhöre uns.*

*Wir bitten Dich für die Teilnehmenden der Friedenskonferenz*

*für die Ukraine: Leite ihre Beratungen mit Deiner Weisheit.*

*Lass sie finden, was allen dient, so dass der Frieden*

*eine Chance bekommt.*

*Mache sie zu Werkzeugen Deines Friedens und erfülle sie mit dem Geist Deiner Liebe, der Neues schafft.  
Wir bitten Dich, erhöre uns.*

*Gott des Friedens, der Liebe und der Gerechtigkeit.  
Bringe deine Liebe und Wahrheit zu uns allen,  
so dass wir unsere Mitmenschen als unsere Nächsten erkennen und suchen, was der Gerechtigkeit und dem Frieden dient.  
Schaffe Du, Gott, durch uns Frieden und Gerechtigkeit in der Welt, zur Vollendung Deiner Schöpfung.  
Wir bitten Dich, erhöre uns.*

*Wir vertrauen darauf und danken Dir, dass Du uns hörst und uns und die ganze Welt mit Frieden segnest, zur Ehre Deines Namens.*

*Amen.*

M. le Président. Merci beaucoup Hans pour cette belle prière pour la paix dans le monde. Exceptionnellement, vous l'aurez compris pour quelle raison, nous n'aurons pas une prière en français qui la complète, mais Hans détient des copies de cette magnifique prière pour tout le monde qui aimerait la relire. Vous savez qu'actuellement, sur le Bürgenstock, en Suisse centrale, il se tient la Conférence pour la paix en Ukraine. Et la prière a donc envoyé nos cœurs et nos sentiments vers les personnes qui participent à cette conférence et dans tout le monde pour prier pour la paix.

Nous sommes toujours au point 1) de l'ordre du jour de notre séance qui a été convoquée régulièrement, avec quelques petites difficultés, pour lesquelles nous vous prions de nous excuser.

Beim Versand der Einladung kam es zu kleineren Anlaufschwierigkeiten.

Nous sommes au début d'une législature et nous sommes une équipe qui prend ses marques. Il y a eu un petit retard avec une annexe, mais vous l'avez toutes et tous reçue. Cela ne devrait pas engendrer des conséquences.

Ein spezielles Wort der Entschuldigung mit Bitte um Verständnis an die Adresse der Deutschsprachigen: Es gab ein informatives Problem, das dazu geführt hat, dass nicht alles auf Anhieb geklappt hat. Merci vielmals an Melchior Etlin, dank dem die Verwaltung darauf aufmerksam gemacht worden ist.

Wir sind 47 Personen vor der folgenden Vereidigung. Nous sommes 47 personnes et ensuite 49, après l'assermentation. Nous pouvons donc valablement siéger.

Se sont excusés pour l'Assemblée de ce jour: Mme Marie-Claude Fontaine, Mme Nathalie Dupré, Herr Arnold Schöpfer, Herr Josef Fasel, M. Jean-Marc Schorderet, M. Maurice Seydoux sowie Frau Aurelia Pellizzari. Frau Lan-Anh Vu wird uns nach ihrer Vereidigung frühzeitig verlassen.

Unter den eingeladenen Gästen haben sich entschuldigt: Herr Claude Nordmann, Präsident der israelitischen Gemeinschaft von Freiburg, et Mme Anne-Marie Nobs, représentante de l'Eglise évangélique réformée du Canton.

De l'autre côté, nous avons le plaisir d'accueillir un invité, conseiller paroissial de Bulle, M. Philippe Margelisch, qui suivra nos délibérations comme visiteur. Sachez, et c'est quelque chose à transmettre à vos collègues dans les conseils et les paroisses, que les délibérations de notre Assemblée sont publiques, comme dans tout parlement, et peuvent être suivies.

Je passe à l'approbation de l'ordre du jour.

J'ai reçu une demande de modification pour laquelle j'ai le plaisir de passer la parole à M. François Roubaty.

M. François Roubaty. M. le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, je représente aujourd'hui le groupe des délégués de l'Unité pastorale de la Sarine, du Lac, partie francophone, et des dépositaires de la motion du Groupe Sarine sur le frein aux dépenses. C'est à ce titre que je prends la parole.

Cette intervention concerne l'ordre du jour de notre assemblée. Malheureusement pas prévue dans l'article 30 du Règlement de notre Assemblée, nous espérons vivement que vous accepterez malgré tout cette demande. Il s'agit des points suivants :

Point 8) Motion Sarine sur le frein aux dépenses

Point 9) Projet de mandat donné au CEx sur la réforme du frein aux dépenses

Ces deux points sont directement liés par leur contenu, mais nous pensons qu'ils ne sont pas dans le bon ordre et nous vous demandons officiellement de permuter ces deux points, à savoir le point 8) deviendrait 9) et vice-versa. La compréhension de cette intervention vous sera expliquée plus en détail lors des discussions sur le mandat donné au CEx, ou non, sur le frein aux dépenses.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. Merci beaucoup M. Roubaty.

Ich übersetze das kurz auf Deutsch. Im Namen der Motionäre des Saanebezirks, schlägt Herr Roubaty vor, dass wir die Punkte 8) und 9) intervertieren.

Nous avons discuté, en amont, au sein de la Présidence, mais aussi avec le Conseil exécutif (CEx), et sommes tout à fait favorables à cette inversion. Cela nous donne également l'occasion de faire un premier test du système de vote électronique.

Sie haben auf Ihren Pulten ein Instrument mit dem man abstimmen kann. Sie sehen hier oben die Instruktionen. Man muss vergleichsweise fest darauf drücken. Je passe la parole à M. Golliard pour quelques explications supplémentaires.

M. Dominique Golliard. Pour l'utilisation de la télécommande, vous n'avez que 3 touches à utiliser. Vous pressez uniquement les touches « 1 » pour le « oui », « 2 » pour le « non » et « 3 » pour l'abstention, pendant environ 1 seconde. La petite lumière verte en haut à droite va brièvement s'allumer.

Si vous avez commis une erreur dans votre vote, vous patientez deux secondes. Vous pouvez annuler votre vote en touchant la touche ronde rouge, patientez deux secondes et ensuite vous pouvez revoter.

M. le Président. Herzlichen Dank. Das bedeutet, dass wir nun zur Abstimmung über die Änderung der Traktandenliste übergehen können. Die Abstimmungsfrage lautet:

Êtes-vous d'accord de modifier l'ordre du jour et d'inverser les points 8) et 9) ?

Sind Sie mit der Anpassung der Traktandenliste einverstanden, um die Punkte 8) und 9) umzukehren?

Le vote est ouvert.

Sie haben dieser Änderung der Traktandenliste mit 48 Stimmen zugestimmt.

Vous avez remarqué que nous n'attendons plus jusqu'à ce que tous les délégués aient voté. Le Règlement de notre Assemblée prévoit que le vote n'est pas obligatoire. Ceci nous évitera dorénavant les attentes qu'on a pu avoir lors des dernières assemblées quand il fallait attendre le total des votants. Je constate que tout fonctionne à merveille. Vielen Dank für diesen ersten Test.

## **2. Communications du Président**

### **2. Mitteilungen des Präsidenten**

M. le Président. Wir werden um etwa 9Uhr30 eine kleine Pause machen. Nous allons faire une petite pause aux alentours de 9h30.

### **3. Approbation des procès-verbaux des 95<sup>e</sup> et 96<sup>e</sup> séances du 9 et 16 décembre 2023**

#### **3. Genehmigung der Protokolle der 95. und 96. Sitzungen vom 9. und 16. Dezember 2023**

M. le Président. Gibt es zum Protokoll der 95. Sitzung Bemerkungen? Y a-t-il des remarques concernant le procès-verbal de la 95<sup>ème</sup> séance ?

Des remarques concernant la 96<sup>ème</sup> séance ?

Herr Melchior Etlin. Merci de bien vouloir corriger mon nom en page 6 du procès-verbal.

M. le Président. On en prend bonne note et votre nom sera bien entendu corrigé.

Gibt es weitere Rückmeldungen? Wenn nicht, kommen wir zur Abstimmung.

Nous passons au vote, tout d'abord sur la 95<sup>ème</sup> séance.

Approuvez-vous le PV de la 95<sup>ème</sup> assemblée du 9 décembre 2023 ?

Genehmigen Sie das Protokoll der 95. Plenarversammlung vom 9. Dezember 2023?

Die Abstimmung ist eröffnet. Le vote est ouvert.

Vous avez approuvé le procès-verbal de la 95<sup>ème</sup> séance avec 48 voix et 2 abstentions.

Nous passons à l'approbation de la 96<sup>ème</sup> séance.

Approuvez-vous le PV de la 96<sup>ème</sup> séance (assemblée constitutive) du 16 décembre 2023 ?

Genehmigen Sie das Protokoll der 96. (konstituierenden) Versammlung vom 16. Dezember 2023?

Le vote est ouvert. Die Abstimmung ist eröffnet.

Vous avez approuvé le procès-verbal de la 96<sup>ème</sup> séance avec 48 voix et 2 abstentions.

Sie haben dieser Abstimmung mit 48 Stimmen, bei einer Enthaltung, zugestimmt.

Je vous remercie beaucoup pour ces deux approbations.

#### 4. Assermentations de deux nouveaux délégués

#### 4. Vereidigungen von zwei neuen Delegierten

a) Validation par la Commission des affaires juridiques de l'élection de :

- Mme Lan-Anh Vu, représentante des délégués du Cercle 02, en remplacement de M. Benoît Sansonnens
- M. Thomas Jungo, représentant des délégués du Cercle 23, en remplacement de Mme Bernadette Wohlhauser ;

a) Validierung der Wahl durch die Kommission für Rechtsfragen von :

- Frau Lan-Anh Vu, Vertreterin der Pfarreien des Wahlkreises 02, als Ersatz von Herrn Benoît Sansonnens
- Herr Thomas Jungo, Vertreter der Pfarreien des Wahlkreises 23, als Ersatz von Frau Bernadette Wohlhauser;

M. le Président. Nous avons aujourd'hui une nouvelle déléguée et un nouveau délégué parmi nous que nous devons assermenter. Je passe la parole au Président de la Commission juridique pour la validation de leurs candidatures. Herr Amacker, Sie haben das Wort.

M. Mario Amacker. Sehr geehrter Herr Präsident, sehr geehrte Vize-Präsidenten, sehr geehrte Damen und Herren Delegierte, sehr geehrte Mitglieder des Exekutivrats, sehr geehrte Frau Bischöfliche Delegierte, sehr geehrte Gäste, liebe Kolleginnen und Kollegen, ich habe die Ehre und die Freude, Ihnen den Bericht der Rechtskommission vorzustellen, die gemäss Artikel 19 Absatz a des Reglements der Versammlung der katholischen kirchlichen Körperschaft des Kantons Freiburg (kkK) die Überprüfung der Wahl von Frau Lan-Anh Vu und von Herrn Thomas Jungo vorgenommen hat.

Frau Lan-Anh Vu wurde als Delegierte des Wahlkreises 02 (UP Saint-Joseph), gemäss Art. 54 Absatz e des katholischen Kirchenstatuts, zum Mitglied unserer Versammlung ernannt. Sie ersetzt Herrn Benoît Sansonnens, der an unserer letzten Versammlung in den Exekutivrat gewählt wurde. Frau Vu wohnt in Villars-sur-Glâne.

Herr Thomas Jungo wurde als Delegierter des Wahlkreises 23 (Gurmels und Murten deutschsprachig), gemäss Art. 54 Absatz e des katholischen Kirchenstatuts, zum Mitglied unserer Versammlung ernannt. Er ersetzt Frau Bernadette Wohlhauser, die demissioniert hat. Herr Jungo wohnt in Gurmels.

Die Überprüfung erfolgte anhand der Dokumente, die uns das Sekretariat der kkK zur Verfügung gestellt hat, wofür wir an dieser Stelle herzlich danken.

Die beiden Wahlen gaben keinen Anlass zu Bemerkungen.

Der Rechtsausschuss schlägt Ihnen daher vor, die Wahl von Frau Lan-Anh Vu und von Herrn Thomas Jungo für gültig zu erklären und sie in unserem Parlament herzlich willkommen zu heissen. Wir gratulieren den beiden und wünschen ihnen viel Freude als Delegierte der katholischen kirchlichen Körperschaft.

M. le Président. Vielen Dank Herr Amacker für diese Validierung. Gibt es Bemerkungen aus der Versammlung? Y a-t-il des questions ou remarques ? Ceci n'est pas le cas. Je considère leur élection comme validée.

**b) Assermentation.**

**b) Vereidigung.**

M. le Président. Je prie Mme Lan-Anh Vu de s'approcher. Dasselbe auch für Sie Herr Thomas Jungo. Ich lade Sie ein hier nach vorne zu kommen für die Vereidigung. Ich werde die Eidesformel auf Deutsch

und auf Französisch lesen und bitte Sie, anschliessend die Hand zu erheben und zu sagen «ich schwöre es».

Je vais lire la formule de l'assermentation en allemand et en français, et lorsque je dis votre nom à la fin, vous levez la main droite et vous dites « je le jure ».

« En présence de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, je jure de remplir fidèlement et consciencieusement les devoirs de ma charge. »

«In Gegenwart Gottes, des Vaters, des Sohnes und des Heiligen Geistes, schwöre ich, die Pflichten meines Amtes getreu und gewissenhaft zu erfüllen.»

Mme Lan-Anh Vu. Je le jure.

Herr Thomas Jungo. Ich schwöre es.

M. le Président. Ganz herzlichen Dank und herzlich willkommen in unserer Versammlung.

## **5. 5.1 Comptes 2023 de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg**

### **5. 5.1 Rechnung 2023 der katholischen kirchlichen Körperschaft des Kantons Freiburg**

**a) Rapport du Conseil exécutif ;**

**a) Bericht des Exekutivrates;**

M. le Président. Vous avez reçu les comptes en annexe à la convocation. C'est un moment important pour notre Assemblée dans l'année politique. Vous savez que l'année d'une corporation, comme la nôtre, est structurée en deux périodes du point de vue financier. Au milieu de l'année, donc aujourd'hui, nous approuvons les comptes. A la fin de l'année, nous approuvons le budget pour l'année prochaine. Ces deux moments sont des moments très importants. J'ai le plaisir de passer la parole pour le rapport du Conseil exécutif sur ces comptes à M. Marc Joye. Lieber Marc, Du hast das Wort.

M. Marc Joye. Merci M. le Président. Mesdames et Messieurs les délégués, à mon tour je vous adresse mes plus cordiales salutations. C'est un honneur pour moi de me tenir devant vous pour vous présenter les comptes 2023, d'abord pour la Corporation ecclésiastique, ensuite pour la Caisse des ministères.

Sehr geehrte Delegierte, meine Damen und Herren, ich begrüsse Sie auch meinerseits ganz herzlich zu dieser Versammlung. Zum ersten Mal stehe ich vor Ihnen, es ist mir ein grosses Vergnügen, aber auch eine Verantwortung, die ich sehr ernst nehme. Ich freue mich sehr auf diese Herausforderung und die Möglichkeit, einen Beitrag zur positiven Entwicklung unserer Kantonalkirche zu leisten.

Vous avez reçu des documents détaillés tant sur les chiffres eux-mêmes que les commentaires du Conseil exécutif. Cela m'épargne de vous les présenter en détail et cela vous épargne de devoir en subir une présentation fastidieuse. Je me concentrerai donc sur les faits saillants les plus importants.

Les comptes 2023 ont bouclés avec un résultat comptable positif de CHF 63'351.-. Ce résultat aurait pu être sensiblement plus élevé si nous n'avions pas renoncé à dissoudre des provisions à hauteur de CHF 251'000.-, permettant ainsi de garder ces fonds disponibles pour les exercices futurs.

Les charges totales se sont montées à CHF 13'375'000.-. Toutefois, CHF 2'170'000.- concernent des charges intégralement refacturées à des institutions tiers. En éliminant cet élément, les charges effectives incombant à la Corporation se montaient à CHF 11'205'000.-, dont 61% en frais de personnel et 39% d'autres charges d'exploitation.

Ces charges ont été financées par les paroisses à hauteur de CHF 8'087'000 (72%), le reste étant des contributions externes et produits divers.

Concernant les coûts de personnel, vous aurez peut-être remarqué dans les comptes que les frais de personnel se cloîturaient à 1.4% en-dessus du budget. Toutefois, ce résultat est trompeur, car il inclut



le personnel de mandats d'organisations et institutions tierces, à qui ces coûts sont refacturés, donc avec effet neutre sur le résultat net. En excluant cet effet, les coûts de personnel de la Corporation se situent en fait 2.4% en-dessous du budget. Bien que cela soit réjouissant à court terme, il ne s'agit malheureusement pas forcément d'économies durables, car ce résultat est en partie dû à la difficulté croissante rencontrée pour repourvoir certains postes vacants, ce qui ne fait que reporter certains coûts sur l'année 2024.

Au sujet des autres charges d'exploitation, elles se bouclent au total 6.0% en-dessous du budget, ce qui est satisfaisant. Là-aussi, prudence ! Il s'agit parfois de facto de report de charges (par exemple pour la formation) qui pourraient impacter négativement l'année 2024.

Dans le résultat d'exploitation, notons encore que dans les produits figure un montant de CHF 315'000.- (non-budgétisé) représentant une subvention externe pour un projet d'archivage, projet qui fait l'objet d'une convention entre la CEC, la Loterie Romande (Loro) et le Service des biens culturels (SBC). Elle prévoit le versement annuel de CHF 315'000.- par la LoRo et le SBC (pour une contrepartie de la CEC de CHF 150'000.-), pendant une durée de 5 ans. Comme les coûts du projet en 2023 ont été inférieurs à la subvention, CHF 237'000.- ont pu être virés sur la réserve Archives (compte 2912) du bilan et seront à disposition dans le futur.

Après analyse de la situation, le CEx propose de renoncer au remboursement aux paroisses de l'excédent de CHF 65'351.- et de le verser dans nos fonds propres. Pour deux raisons : 1) le montant étant relativement modeste, les sommes restituées aux paroisses auraient été faibles (0.8% des montants facturés) pour un surcroît de travail administratif disproportionné ; 2) nos fonds propres sont très bas. Ils se montent à CHF 601'000.-, cela représente à peine 5% de nos dépenses annuelles.

Soyons clairs, Mesdames et Messieurs, au vu des incertitudes qui nous guettent dans les années à venir, ce petit coussin est clairement insuffisant et nous expose à une position délicate en cas de développement adverse dans les années à venir. Alors, l'attribution de notre petit excédent aux fonds propres, s'impose logiquement, je vous en assure.

Dans l'ensemble, le résultat 2023 peut être qualifié de satisfaisant. Il est le résultat, notamment, du très bon travail de l'équipe financière, dont je profite au passage de remercier sincèrement Patricia Panchaud et son team pour leur compétence, leur dévouement et leur travail remarquables, mais aussi mon prédécesseur M. Gérald Telley, qui, par son grand engagement personnel durant ces 5 dernières années, a largement contribué à ce résultat positif.

Je remercie également chaleureusement la Commission de gestion (CoGest) et en particulier son Président Jean-Pierre Jaquet, qui m'ont été d'un soutien très précieux et m'ont grandement facilité la tâche par des conseil avisés.

Je me tiens à disposition en cas de questions et vous remercie de votre attention.

M. le Président. Besten Dank Herr Joye für Ihre Ausführungen und Worte.

**b) Rapport de la Commission de gestion ;**  
**b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;**

M. le Président. J'ai l'occasion maintenant de donner la parole, pour le rapport de la CoGest, à M. Jean-Pierre Jaquet, son Président.

M. Jean-Pierre Jaquet. M. le Président, Messieurs les Vice-présidents, chers collègues, chers invités, la CoGest s'est réunie le lundi 15 avril 2024 dans les locaux de la Corporation. J'aimerais compléter l'information reçue avec quelques précisions.

Concernant l'ajustement des agents pastoraux laïcs, les APL, dans leurs rapports, le CEx et notre Commission font mention de l'étude réalisée par l'institut ECOPLAN. Ce dernier est un bureau de recherche et de conseil en économie et en politique.

Les résultats de cette étude avaient été présentés à notre Assemblée par le CEx et il en ressortait que les salaires de nos APL étaient largement en-dessous des salaires des APL bernois et vaudois. À noter toutefois que le coût de la vie n'est pas le même dans les 3 cantons.

Mais force est de constater que ces différences de salaires accentuent la difficulté à garder nos APL respectivement à recruter de nouvelles forces. D'ailleurs le rapport du CEx fait mention de plusieurs services de la CEC pour lesquels les départs n'ont pas encore pu être repourvus ou alors que partiellement.

Il semble donc que les ajustements de salaire effectués durant l'exercice 2023 relèvent d'une bonne décision pour ne pas dire d'une nécessité.

Concernant les cartes de prélèvements pour divers comptes bancaires, vous avez pu lire dans le rapport du CEx que nombre de comptes bancaires disposaient d'une carte de prélèvement que le service concerné pouvait utiliser. Il s'agit des comptes d'actifs 1022 à 1029. Il est à relever que l'Administration de la CEC a mis en place un système de contrôle rigoureux qui empêche tout risque d'utilisation abusive de ces cartes.

Si la proposition du CEx d'affecter l'excédent de produits de l'exercice 2023 aux fonds propres est validée, alors ces fonds propres passeront de CHF 601'503.28 à CHF 664'855.02.

En résumé, la Commission de gestion vous propose d'entrer en matière et d'accepter les comptes et le bilan 2023 de la CEC tels que présentés.

En ce qui concerne le projet d'arrêté, nous y reviendrons plus tard.

Merci de votre attention.

M. le Président. Merci M. Jaquet.

- c) Entrée en matière;**
- c) Eintretensdebatte;**

M. le Président. J'ouvre l'entrée en matière pour ces comptes 2023. A qui est-ce que je peux donner la parole pour des questions d'ordre général ? Gibt es allgemeine Fragen oder Bemerkungen zu dieser Rechnung? Dem scheint nicht der Fall zu sein. L'entrée en matière est ainsi acquise.

- d) Discussion centre de charges par centre de charges.**
- d) Diskussion Kostenstelle nach Kostenstelle.**

M. le Président. Gibt es Bemerkungen zu spezifischen Kapiteln der Rechnung? Y a-t-il des remarques sur des remarques spécifiques des comptes ? Je ne vois aucune main se lever. Je vais m'abstenir de lire chaque libellé de centres de charges.

*Région diocésaine, Service Communication, Bistumsregionalleitung, Pastorale Générale Institutions, Pastorale Jeunesse, Jugendseelsorge, JUBLA – RAST Freiburg, Pastorale de la famille, Pastorale de la santé, Aumôneries Hôpitaux F/D, Aumôneries EMS, COEPS, Behindertenseelsorge, Formation, Ausbildungsbeiträge, Lieux de pèlerinage, Aumôneries de l'Université, Service Solidarité & Diaconie, Service de Formation, Bildung und Begleitung, Service Catéchèse & Catéchuménat, La Documentation, Katechese, Tâches diocésaines et supra-diocésaines, Organes et administration, Mission italienne, Mission espagnole, Mission portugaise, Missions diverses, Institutions et Organismes, Produits autres*

*Pas de commentaires/keine Bemerkungen.*

*Pages 47 et 48 : Bilan*

*Pas de commentaires/keine Bemerkungen.*

## 5.2 Comptes 2023 de la Caisse de rémunération des ministères paroissiaux

### 5.2 Rechnung 2023 der Kasse für die Besoldung der Pfarreiseelsorger

- a) **Rapport du Conseil exécutif ;**
- a) **Bericht des Exekutivrates;**

M. le Président. J'ouvre le point suivant. Vous voyez que le vote de l'arrêté se fait conjointement concernant la CEC et la CMP au troisième sous-point, les deux ayant fusionné avec effet au 1<sup>er</sup> janvier dernier. Je redonne la parole au responsable des finances du CEx, M. Marc Joye.

M. Marc Joye. Les comptes de la CMP, pour leur dernière année d'existence, se bouclent avec un résultat équilibré.

Comme vous pouvez l'imaginer, ce résultat a été calculé par nécessité pour éviter une refacturation aux paroisses. En fait, le déficit se montait à CHF 93'700.-, dû d'une part et essentiellement aux "charges communes" insuffisamment facturées aux paroisses (pour environ CHF 60'000.-) et diverses dépenses imprévues ou pas directement influençables.

Pour compenser ce déficit, le CEx a décidé de réduire le montant facturé par la CEC à la CMP pour les services administratifs, de CHF 300'000.- à 206'300.-, permettant ainsi ce résultat équilibré. Un maintien de la contribution prévue aurait mené à une perte et, donc, une refacturation de la perte aux paroisses, ce qui n'était pas dans l'intérêt de ces dernières, en particulier au vu du résultat positif de la CEC. On aurait ainsi eu une rentrée de fonds par la poche gauche, et une sortie par la poche droite.

Je me tiens à disposition en cas de questions et vous remercie de votre attention.

M. le Président. Merci beaucoup M. Joye. Je passe la parole au Président de la CoGest, M. Jean-Pierre Jaquet.

- b) **Rapport de la Commission de gestion ;**
- b) **Bericht der Geschäftsprüfungskommission;**

M. le Président. Je donne tout de suite la parole au Président de la CoGest, M. Jean-Pierre Jaquet.

M. Jean-Pierre Jaquet. Monsieur le Président, Messieurs les Vice-présidents, chers collègues, chers invités, concernant le rapport de la CoGest, j'aimerais compléter l'information reçue avec les considérations suivantes.

La fusion de la Caisse de rémunération des ministères paroissiaux, la CMP, avec la Caisse de la CEC est effective depuis le 1er janvier de cette année. Par conséquent, les comptes 2023 sont les derniers comptes de la CMP à devoir être approuvés en tant que tels.

Comme les organes et l'Assemblée de la CMP ont été dissouts à la même date, notre Commission a œuvré en tant que Commission de gestion de la CEC lors de l'examen de ces comptes 2023. Et dans le même ordre d'idée, leur approbation vous est soumise en tant que délégués à l'Assemblée de la CEC.

Partant de ce constat, notre Commission approuve la démarche du CEx d'équilibrer les comptes de la CMP ceci afin d'éviter qu'une nouvelle facture ne soit envoyée aux paroisses pour cause d'excédent de charges.

En résumé, la Commission de gestion vous propose :

1. D'entrer en matière et d'accepter les comptes et le bilan 2023 de la CMP tels que présentés.
2. D'approuver le projet d'arrêté relatif aux comptes 2023 de la CEC et de la CMP tel que présenté.

Merci de votre attention.

M. le Président. Merci beaucoup M. Jaquet.

- c) **Entrée en matière;**
- c) **Eintretensdebatte;**

M. le Président. J'ouvre l'entrée en matière sur les comptes de la CMP 2023. A qui est-ce que je peux donner la parole ? Gibt es Wortmeldungen zum Eintreten? Y a-t-il des demandes de parole ? Ça ne semble pas être le cas.

- d) **Discussion centre de charges par centre de charges.**
- d) **Diskussion Kostenstelle nach Kostenstelle.**

M. le Président. Gibt es Wortmeldungen zu einzelnen Kapiteln? Das ist auch nicht der Fall.

*Paroisse – prêtres, Paroisse – laïcs, Mandats fiduciaires aides prêtres, Mandats fiduciaires secrétaires interparoiss., Prêtres retraités, Autres charges, Produits divers, Bilan : pas de commentaires/keine Bemerkungen.*

### **5.3 Approbation du projet d'arrêté**

### **5.3 Genehmigung der Beschlusentwürfe**

- a) **Projet d'arrêté du Conseil exécutif ;**
- a) **Beschlussentwurf des Exekutivrates;**

M. le Président. Vous avez reçu ce projet d'arrêté en annexe. Vor der Abstimmung werde ich diesen Beschlussentwurf lesen. J'ouvre la discussion sur le projet d'arrêté. Wünscht jemand das Wort? Das ist nicht der Fall. Wie das so ist in einem Parlament, muss vor der Abstimmung Artikel für Artikel vorgelesen werden. Ist dieses Vorgehen für Sie so in Ordnung? Ich schlage vor, dass wir eine «en bloc-Abstimmung» machen. Ich werde jedoch nach jedem Artikel fragen, ob es Bemerkungen gibt.

*Le Président lit le projet d'arrêté, article par article.*

- b) **Discussion ;**
- b) **Diskussion;**

M. le Président. Y a-t-il des remarques au sujet de cet arrêté ? Cela ne semble pas être le cas. Les articles sont ainsi adoptés.

- c) **Approbation du projet d'arrêté.**
- c) **Genehmigung des Beschlussentwurfes.**

M. le Président. Wir schreiten zur Abstimmung. Nous passons au vote final concernant l'acceptation de ce projet d'arrêté.

Acceptez-vous le projet d'arrêté pour 2023 ?  
Genehmigen Sie den Beschlussentwurf 2023?

Die Abstimmung ist eröffnet.

Vous avez approuvé les comptes 2023 à l'unanimité avec 49 voix. Ich danke Ihnen ganz herzlich für die Genehmigung dieser Rechnung.

Ein ganz herzliches Dankeschön, es wurde auch bereits ausgedrückt, geht ebenfalls an die Mitarbeitenden der Verwaltung, an die Mitglieder des Exekutivrats (ExR) und an die Geschäftsprüfungskommission (GPK), die diese Rechnung in Ihrem Namen eingehend geprüft hat.

## 6. Rapport d'activité 2023 du Conseil exécutif pour approbation

### 6. Geschäftsbericht 2023 des Exekutivrates zur Genehmigung

M. le Président. Ich freue mich, das Wort dem Präsidenten, Herrn Bruno Boschung, für den Geschäftsbericht 2023 des ExR zu erteilen.

Herr Bruno Boschung. Geschätzter Herr Präsident, liebe Delegierte, auch in meinem Namen herzlich willkommen heute Morgen hier in Freiburg zu dieser Versammlung. Ich werde ein bisschen auf Deutsch sprechen. Wenn Sie das nicht so gut verstehen, bitte nehmen Sie Ihre Kopfhörer für die Übersetzung.

Sie haben den Geschäftsbericht des ExR für das Jahr 2023 erhalten. Ich möchte nicht in alle Details gehen. Sie konnten den Bericht ja selber lesen. Vielleicht hier nur ein oder zwei Worte zu den Prioritäten, was uns am meisten beschäftigt hat.

Sie wissen es alle: Das Jahr 2023 war das Jahr der allgemeinen Neuwahlen der Pfarreiräte im ganzen Kanton. Das hat uns sehr stark beschäftigt, vor allem im Bereich der Unterstützung der Pfarreien, dass alles gut über die Bühne gegangen ist. Wir haben dort eigentlich ein gutes Resultat gehabt, bereits nach der ersten Runde. Ich bin sehr zufrieden, dass wir von Seiten des ExR, zusammen mit der Verwaltung, mithelfen konnten, diese Wahlen relativ oder sogar sehr gut über die Bühne zu bringen.

2023 war auch das Jahr, in dem wir erstmalig die ganzen Arbeitsverträge des Personals, die vorher von den Bistumsregionen abgewickelt wurden, über die kkk betreut haben. Ich bin sehr zufrieden mit dieser neuen Vorgehensweise, auch wenn das recht grosse Arbeit verursachte. Das hat sich alles sehr gut entwickelt. Heute ist diese ganze Sache mit dem Personal gut unterwegs. Wir haben heute kaum mehr Schwierigkeiten. Das läuft eigentlich sehr gut.

Dann hat uns natürlich auch die Pflege der Aussenbeziehungen stark beschäftigt. Einen weiteren Kontakt, den wir regelmässig pflegen, ist der Kontakt mit dem Staatsrat. Dabei geht es vor allem darum, auch immer wieder zu schauen, wie es weiter geht, vor allem vielleicht für das Finanzierungsmodell für unsere Kirchen?

Wir hatten auch einen Austausch mit unseren Luzerner Kollegen, dem Synodalrat von Luzern. Es war gut, auch mal zu sehen, wie es in anderen Kantonen funktioniert, um gewisse Lehren daraus zu ziehen.

Die Diskussionen mit der RKZ haben Sie ebenfalls dem Bericht entnommen. Das kostet uns jedes Jahr sehr viel Geld, das wir auf schweizerische Ebene schicken müssen. Wir haben einige Diskussionen geführt und die Kontakte sind jetzt immer besser. David Neuhaus, unser Generalsekretär, ist stark implementiert. Neu ist auch Marc Joye dort vertreten. Wir sind somit auf bestem Weg.

Voilà, das wären so die wichtigsten Punkte. Ich stehe selbstverständlich für Fragen zur Verfügung.

Je suis à votre disposition pour répondre à des questions sur le rapport d'activité pour 2023.

M. le Président. Un grand merci M. Boschung. Je passe la parole au Président de la CoGest, M. Jaquet.

M. Jean-Pierre Jaquet. Monsieur le Président, Messieurs les Vice-présidents, chers collègues, chers invités, concernant le rapport de la CoGest, j'aimerais compléter l'information avec quelques précisions par rapport aux informations données par le CEx.

Notre Commission tient à remercier le CEx pour l'immense travail qu'il effectue tout au long de l'année et les thèmes abordés dans son rapport sont réellement pertinents.

Notre Commission est consciente de l'importance d'entretenir de bonnes et régulières relations avec les autorités politiques cantonales. La survie financière de notre Église en dépend. Mais attention, cela ne doit pas nous empêcher de prendre les choses en main en anticipant les événements et en réfléchissant à des solutions innovantes afin de décider de notre futur au lieu de le subir.

Pour terminer, notre Commission souligne toute l'importance d'une bonne communication entre les délégués et leurs UP, respectivement leur Conseil de paroisse. A ce titre, il serait intéressant de savoir quelles informations, respectivement quels documents, sont transmis aux paroisses. Les délégués pourraient ainsi compléter les manques et aussi éviter les doublons.

En résumé, la Commission de gestion vous propose d'accepter et d'approuver le rapport du CEx pour l'année 2023 tel que présenté.

Merci de votre attention.

M. le Président. Merci M. Jaquet. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des questions ou remarques à l'attention du CEx ou d'un autre organe ? Ceci n'est pas le cas. Je clos par conséquent la discussion et notre Assemblée prend acte de ce rapport annuel.

Wir nehmen den Bericht zur Kenntnis und danken allen Mitgliedern im ExR ganz herzlich, die ihre Zeit und ihre Energie für unsere Körperschaft zur Verfügung stellen.

## **7. Compétence propre du Conseil exécutif pour approbation 2023-2028**

### **7. Eigene Kompetenz zur Entscheidung des Exekutivrates 2023-2028**

- a) Présentation par le Président du Conseil exécutif ;**
- a) Präsentation durch den Präsidenten des Exekutivrates;**

M. le Président. Il s'agit d'une décision que nous prenons en chaque début de législature pour faciliter le travail de la Corporation. Die Exekutive unsere Körperschaft braucht eine Kompetenz, um reagieren und handeln zu können. Wir, als souveräne Versammlung, müssen Ihr diese Kompetenz übertragen. Herr Boschung, Sie haben das Wort.

Herr Bruno Boschung. Merci M. le Président. Mesdames et Messieurs les délégués, pour décharger notre responsable des finances, je vais dire quelques mots au sujet de cette décision qui vous est soumise aujourd'hui au sujet de la compétence financière du CEx.

Cela peut arriver pendant une année qu'on soit confronté à des situations imprévues où des décisions s'imposent. En tant que Conseil exécutif, nous ne pouvons pas attendre jusqu'à la prochaine assemblée. Nous devons prendre des décisions. C'est rarement le cas, mais on doit se préparer pour le cas où et ainsi agir toujours dans l'intérêt de la Corporation.

La proposition est de maintenir la compétence qui était déjà en vigueur durant la dernière législature.

Ça veut dire, max. CHF 50'000.- par cas et CHF 150'000.- par année comptable. On a rarement dû utiliser cette compétence ces dernières années. Comme expliqué dans notre rapport, on a de temps à autre peut-être des situations dans le domaine des RH, notamment en cas de maladie ou accident, un collaborateur qui va être absent et qu'il faut remplacer et peut-être faire un engagement qui n'était pas prévu au départ. C'est un des cas qui peut se produire.

Malheureusement on est parfois confronté à des situations difficiles qui nécessitent un avis juridique. On doit alors mandater un bureau d'avocat. Comme vous le savez, ça représente un coût.

Au nom du CEx, j'aimerais vous proposer d'entrer en matière sur notre proposition. J'ai terminé.

M. le Président. Je vous remercie beaucoup M. Boschung.

- b) Rapport de la Commission de gestion ;**
- b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;**

M. le Président. Je donne la parole au Président de la CoGest, M. Jean-Pierre Jaquet.

M. Jean-Pierre Jaquet. M. le Président, Messieurs les Vice-Présidents, chers collègues, chers invités, Vous avez pu lire dans le rapport de notre Commission sur les comptes 2023 de la CEC que des frais juridiques avaient été comptabilisés dans le chapitre « ADM Organes et administration » et que, pour cela, le Conseil exécutif avait utilisé sa compétence propre de décision. Le but étant de pouvoir régler les litiges le plus rapidement possible et dans les meilleures conditions.

Dans son rapport sur l'arrêté qui vous est soumis par le CEx, notre Commission fait mention d'une liste de précisions, lesquelles sont des prérequis à son approbation. A ce sujet, notre Commission souhaite rendre le Conseil exécutif attentif au 5<sup>ème</sup> point de cette liste, à savoir « Chaque cas d'utilisation de cette compétence fera l'objet d'une information à la Commission de gestion, dès qu'il est connu (au minimum par courrier électronique) ».

En effet, ce point n'a pas vraiment été appliqué par l'ancien CEx si l'on considère que notre Commission n'a été informée d'une telle utilisation que lors de sa séance d'examen des comptes.

Sur la base des précisions formulées dans son rapport, la Commission de gestion vous propose d'entrer en matière et d'approuver le projet d'arrêté relatif à la compétence propre de décision du CEx sur les dépenses et les transactions financières ou juridiques pour la période administrative 2023-2028.

Merci de votre attention.

M. le Président. Merci M. Jaquet. Vous le constatez, Mesdames et Messieurs : les instruments de la surveillance et du contrôle parlementaire fonctionnent. Je me réjouis également de l'excellente entente entre notre Assemblée, la CoGest et le CEx. Tout le monde tire à la même corde.

**c) Discussion ;**

**c) Diskussion;**

M. le Président. J'ouvre le débat d'entrée en matière. Ich eröffne die Diskussion über die eigene Kompetenz zur Entscheidung des ExR. Gibt es Wortmeldungen? Il n'y a pas de demandes de parole.

**d) Approbation de la compétence propre de décision du CEx 2023-2028.**

**d) Genehmigung der Eigenkompetenz zur Entscheidung des ExR 2023-2028.**

M. le Président. Nous passons au vote concernant l'approbation de ce projet d'arrêté.

*Le Président lit l'arrêté, article par article.*

Pas de remarques. On procède au vote.

Approuvez-vous la compétence propre de décision du CEx 2023-2028 ?

Genehmigen Sie die Eigenkompetenz zur Entscheidung des Exekutivrates?

Die Abstimmung ist eröffnet. Le vote est ouvert.

Vous avez approuvé ce projet d'arrêté à l'unanimité par 50 voix. Ganz herzlichen Dank.

## **8. Projet de mandat donné au CEx sur la réforme du frein aux dépenses**

### **8. Entwurf des Mandats an den ExR zur Reform der Ausgabenbremse**

**a) Rapport intermédiaire de la Commission RFin et projet de mandat;**

**a) Zwischenbericht der RFin-Kommission und Entwurf des Mandats;**

M. le Président. Diejenigen die bereits in der letzten Legislaturperiode hier waren erinnern sich, und Herr Roubaty hat es uns in Erinnerung gerufen, unser Rat und der ExR sind mit einer Motion von Delegierten aus dem Saanebezirks bezüglich der Ausgabenbremse bedient worden. Nous devons traiter cette motion de nos délégués du district de la Sarine dans les délais impartis.

Tous les organes du Conseil ont bien entendu et déjà commencé à travailler sur cette question importante. La bonne gestion financière de la CEC doit être au centre de nos préoccupations, et nécessite une rigueur particulière et des améliorations constantes. Tel est le but vers lequel nous tendons.

J'ai le plaisir de passer la parole à une première personne dans le cadre de nos débats sur le sujet. Il s'agit de M. Matthieu Canevascini, Vice-Président et Président de la Commission RFin2. Il nous fera rapport intermédiaire du travail de la Commission. Ce rapport vous a été transmis et il permet de mettre en perspective le mandat qui sera soumis par notre Conseil au CEx. Lieber Matthieu, Du hast das Wort.

M. Matthieu Canevascini. M. le Président, chers collègues, le Président a dit que nous avons déjà une solution. Nous n'en sommes pas tout à fait là. En réalité, la Commission RFin a pris, dès le début de la législature, donc juste après son élection, lors d'une séance en janvier, la décision de mettre la question du frein aux dépenses dans la priorité des travaux par rapport au reste du Règlement sur les finances.

La raison qui a motivé ce choix était que la question du frein aux dépenses a soulevé un certain nombre de difficultés au cours de la dernière législature, avec des débats qui devenaient petit à petit un peu tendus.

On s'en souvient, en tout cas ceux qui étaient déjà présents lors de la dernière législature, que le budget 2023 a été accepté que par deux voix, avec un certain nombre de gens qui estimaient que le frein aux dépenses devait être appliqué de manière plus stricte. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de mettre cette question en priorité de telle sorte, non pas qu'une solution soit adoptée cette année, car ça serait sans doute ambitieux, mais que les premières orientations soient disponibles en automne prochain, en particulier au moment où notre Assemblée va devoir se pencher sur le budget 2025.

Nous avons été, une fois n'est pas coutume, plus rapides que prévu. Nous n'avions pas imaginé pouvoir vous présenter déjà une esquisse de ce projet dès cette assemblée. En réalité on visait plutôt l'automne. Mais, nous avons tout d'abord adopté un programme de travail très chargé, puis nous avons bénéficié d'une proposition très intéressante qui s'est matérialisée au sein de la Commission par un schéma, présenté par notre collègue Eric Broccard. A tout seigneur, tout honneur ! Il faut nommer l'auteur du schéma. Ce schéma sera présenté devant vous. De telle sorte que ça nous a fait gagner beaucoup de temps sur le plan que vous avez imaginé et que nous sommes dès aujourd'hui en mesure de vous présenter un rapport intermédiaire. Dans ce rapport intermédiaire il y a l'esquisse d'une solution. Voilà la raison pour laquelle nous discutons de cela aujourd'hui.

Qu'est-ce que le frein aux dépenses ? Le terme est un peu ambigu. Souvent par frein aux dépenses on entend, lorsqu'on en parle en Suisse, ça sonne un peu comme un frein à l'endettement, c'est-à-dire une limite des dépenses publiques. Ce n'est pas le cas chez nous. Le frein aux dépenses n'a pas cette fonction-là. La notion de frein aux dépenses est une limite aux contributions de base que les paroisses doivent verser à la Corporation cantonale. Donc c'est une limite aux cotisations des paroisses. Ça c'est la définition du frein aux dépenses telle qu'elle est prévue par le Statut. Elle a pour effet de régler la répartition des compétences financières, ou des sommes qui sont allouées, à la Corporation cantonale, versus les soldes qui restent, aux paroisses.

Dans un cas comme dans l'autre, l'argent est dépensé pour l'Église. Donc il ne s'agit pas de replacer l'église au milieu du village, si vous me passez l'expression, de savoir si on va dépenser plus d'argent ou moins d'argent pour notre Église. On va dépenser de toute manière la même somme, mais une partie de l'argent va être dépensé par les paroisses et l'autre partie par la Corporation cantonale. C'est cette répartition qui fait l'objet du frein aux dépenses.

En quelques sortes, Marianne, tu pourrais aller boire un café, dans le sens où ça n'aura pas d'impact sur la somme globale qui sera allouée à l'Église. J'exagère un peu avec le « boire un café » pour Marianne, car évidemment ça a un impact de savoir si on dépense l'argent au niveau cantonal ou au niveau paroissial. Ça ne finance pas forcément les mêmes tâches. Donc cela a aussi une importance pour la pastorale. Mais il ne s'agit pas de savoir si on donne plus ou moins d'argent à l'Église, mais de savoir qui peut le dépenser.

La deuxième remarque qui sert à éviter les confusions, c'est que le frein aux dépenses ne porte pas sur l'ensemble du budget de la Corporation cantonale. Il ne concerne que le budget qui est financé par les



contributions de base des paroisses. Est notamment exclu le financement des salaires des agents pastoraux paroissiaux qui n'est pas concerné par le frein aux dépenses.

Donc quelques éléments de clarification et lorsque dans le schéma et les différents chiffres, dont on pourrait parler, ce schéma ne s'applique pas à l'ensemble du budget de la Corporation cantonale, mais à la partie du budget qui est financée par les contributions de base des paroisses.

On peut résumer les difficultés du frein aux dépenses comme suit. On a aujourd'hui un taux à 15%. Cela ne veut pas dire grand-chose. La question est de savoir 15% de quoi ? La Corporation vit avec des francs et les paroisses paient des francs à la Corporation, non pas des pourcents. Les 15% sont calculés sur une somme d'argent. Ce sont les recettes fiscales des trois dernières années qui ont fait l'objet de comptes audités ce qui veut dire en pratique, que, par rapport au budget, on peut avoir un trou qui peut aller jusqu'à 5 ans, puisqu'on fait le budget en 2024. En 2024 on adoptera le budget 2025 et les comptes qu'on vient d'adopter sont ceux de 2023, de 2022 et de 2021, ce qui veut dire qu'on a un trou de différence d'à peu près 5 ans, avec l'une des références. Ça veut dire qu'on peut avoir un moment donné des recettes qui se compriment, mais les recettes fiscales étaient meilleures il y a 5 ans et donc le frein aux dépenses est trop élevé. Ou à l'inverse il y a eu de mauvaises années, les recettes fiscales sont réparties à la hausse, mais le frein aux dépenses reste extrêmement strict. Il y a un côté arbitraire.

La deuxième difficulté, c'est qu'il pose une limite rigide, alors que les charges auxquelles la Corporation cantonale est confrontée, sont des charges sur lesquelles il y a peu de possibilités de faire des variations. Ce qui veut dire que le risque, c'est d'avoir un moment donné, si on veut appliquer le frein aux dépenses de manière stricte, moins d'argent, donc il faut licencier des gens, ce qui est extrêmement pénible pour notre Église. Et ce n'est pas très intelligent, si l'année d'après on a plus d'argent, on pourrait les réengager. Le côté variable du frein aux dépenses par rapport à des charges fixes (j'ai été un peu dyslexique en préparant la diapositive, ce sont les charges qui sont fixes et le frein aux dépenses qui donne un résultat variable et pas l'inverse) crée des tensions puisqu'il faut constamment adapter le frein aux dépenses si on veut éviter des circonstances difficiles.

Le troisième point négatif du frein aux dépenses actuel, c'est le débat impossible. C'est-à-dire, notre Assemblée peut, et c'est ce qu'elle fait régulièrement, hausser pour l'année en cours le frein aux dépenses, si le chiffre de 15% ne suffit pas. C'est une décision qui est prise au moment où nous votons le budget. C'est au moment où nous votons le budget, généralement en décembre, que nous savons s'il faut augmenter le frein aux dépenses. A ce moment-là, si on vote en décembre 2024 pour le budget 2025, on ne peut pas tellement faire des ajustements. Si on veut faire des ajustements, ça implique nécessairement des licenciements. Dans une Corporation, plus de 80% sont des salaires. Et, ça c'est extrêmement pénible, de telle sorte qu'il n'y a pas vraiment de possibilité d'avoir une discussion sans pression. C'est sans doute cet élément-là qui a provoqué le grand malaise auquel nous avons été confrontés ces dernières années.

Le projet de réforme ou l'esquisse de réforme que nous vous proposons, vise à corriger ces difficultés, avec une orientation vers l'avenir, ce qui signifie que la question du frein aux dépenses va être vue sur une perspective plus longue qu'une seule année. On prend pour ça l'outil du plan financier qui est fait sur 5 ans. C'est un outil qui est maintenant introduit dans la gestion des finances publiques, dans la plupart des collectivités publiques et qui permet d'envisager le frein aux dépenses sur une plus longue période et donc d'éviter le blocage de débat dont on a parlé tout à l'heure. Le deuxième élément c'est qu'il est orienté sur la base des chiffres de l'avenir. Ça veut dire qu'on va faire calculer le frein aux dépenses sur la base des projections pour le futur et non pas sur la base des chiffres du passé. Ces projections sur le futur ne sont pas toujours parfaitement exactes. Elles seront de toute manière basées sur les chiffres passés et les perspectives d'avenir, mais une projection de l'avenir sera toujours moins fautive qu'un chiffre du passé.

Le deuxième objectif, c'est de stabiliser les contributions pour les paroisses, pas forcément qu'elles soient identiques chaque année, mais qu'on puisse prévoir leur évolution, qu'elles soient à la hausse, à la stabilité ou à la baisse. Ça c'est une décision que l'Assemblée devra prendre, mais comme ça les paroisses pourront mieux planifier qu'aujourd'hui les cotisations qu'elles vont devoir payer à la Corporation cantonale.

Le troisième aspect, c'est de permettre une certaine souplesse, de telle sorte que les recettes d'une année n'aient pas des effets immédiats sur certains aspects de la gestion de notre Corporation. Encore une fois, c'est une correction du caractère bloquant du système actuel.

Si on illustre cela par un schéma, tel que vous le voyez affiché, c'est effectivement le schéma qui a inspiré la Commission RFin. Il est un peu obscur, sachant que si on voulait faire le même schéma avec le système actuel, disons les mêmes informations, la même projection avec le système actuel, on aurait un schéma qui ne serait pas moins obscur. Le système nouveau n'est pas fondamentalement plus compliqué que le système actuel.

Vous avez un premier élément dans ce schéma qui est la ligne noire qui est dessinée par les fameux chiffres B1 à B5. Cette ligne représente les contributions de base qui sont facturées aux paroisses. Dans le schéma que vous voyez là, vous constatez que c'est parfaitement stable. Ça ne monte pas et ça ne descend pas. Ça ne veut pas dire que ça sera comme ça forcément. La ligne peut être fixée à la hausse, comme à la baisse. C'est là une décision politique que notre Assemblée va devoir prendre. Ce qui est intéressant dans ce schéma, c'est qu'il y a une ligne. C'est-à-dire qu'on peut fixer avec le plan quinquennal un objectif, un objectif qui n'est peut-être pas réalisable tout de suite mais qui sera réalisable au terme de la période, c'est-à-dire au budget B5.

Pour être tout à fait concret, pour avoir un budget à la baisse, il peut être très difficile de le fixer fortement à la baisse pour 2025 si on imagine le chiffre pour l'année 2030. Là c'est un peu plus facile de faire la planification.

Le deuxième élément de ce schéma, c'est la ligne en traitillé rouge. Ça représente les dépenses de la Corporation cantonale. Vous voyez que cette ligne peut faire une vague. Cette vague représente la souplesse qui est accordée dans le système actuel. La ligne rouge et la ligne noire doivent être pareilles. Ce qui veut dire que si la ligne rouge fluctue, ça veut dire que la ligne noire doit suivre, ou vice-versa. Avec le nouveau système la ligne rouge peut fluctuer, donc offrir une certaine souplesse pour l'élaboration des budgets annuels et notamment dans les dépenses, à condition naturellement qu'on compense une année, les dépenses qui auraient été faites de manière excessive, sur une autre année. D'une manière ou d'une autre, sur la période de 5 ans, les deux courbes doivent arriver au même niveau ou alors il y aurait un déficit ou un bénéfice sur la période de 5 ans, mais elles peuvent fluctuer, ce qui nous donne un troisième paramètre, soit la marge de fluctuation qui est autorisée.

Voilà les grands éléments présentés par ce schéma qui définiraient, si le projet aboutit, le nouveau frein aux dépenses. C'est-à-dire qu'on a un système qui est stabilisé sur la durée de la législature, mais qui peut offrir une certaine souplesse à court terme. On a donc à la fois une stabilisation pour les paroisses et en même temps une souplesse pour notre Corporation.

Voilà, dans les grandes lignes, le projet tel que nous l'envisageons.

Comme vous avez pu le voir dans la documentation que vous avez reçue, formellement on parle aujourd'hui d'un mandat au CEx. Quelques mots sur ce mandat. L'idée de la Commission RFin est de tester le projet que nous vous proposons durant l'année 2024, en demandant au CEx de préparer un plan quinquennal, comme si le système était déjà en place. Cela permettra au CEx de faire l'exercice, à la CoGest de contrôler le plan proposé et à notre Assemblée d'en prendre connaissance, de telle sorte qu'on fait un exercice à blanc.

La mécanique que nous venons de décrire, est relativement complexe. De telle sorte qu'avant de prendre toutes les décisions de modifications législatives, c'est-à-dire modifier le Statut et adopter un règlement d'application, il est sans doute préférable de faire un premier exercice, passez-moi l'expression, pour voir ce que ça donne. Ce qui veut dire que les décisions qui seraient prises, le seraient toujours selon le droit actuel. Même si le mandat est accepté aujourd'hui, il n'en reste pas moins qu'en décembre notre Assemblée va voter un budget selon les règles actuelles, avec le frein aux dépenses actuel, et avec ou sans modification, enfin hausse valable pour une année de ce frein aux dépenses.

L'information qui sera la nôtre sera celle comme si le nouveau système était déjà en place. C'est un exercice à blanc, un peu comme on le fait avant de passer le bac.

La proposition qui vous est faite aujourd'hui, c'est de donner ce mandat au CEx. Une petite remarque sur cette forme du mandat. C'est un outil qui existe dans la loi sur le Grand Conseil, pas directement dans le Règlement de notre Assemblée, mais notre Règlement nous permet de faire appel à la loi sur le Grand Conseil lorsqu'il nous manquerait un outil. C'est donc ce que nous avons fait pour la préparation de ce mandat, avec une précision pour ceux qui suivent l'actualité politique dans le Canton, au Grand Conseil, un mandat donné au Conseil d'État, est souvent une façon de forcer le Conseil d'État de faire quelque chose qu'il ne voudrait pas faire spontanément. Ce n'est pas notre logique aujourd'hui. Nous avons travaillé main dans la main avec le CEx et nous n'aurions pas proposé ce mandat si le CEx n'avait pas été d'accord, en tout cas dans le principe de remplir ce mandat.

Pourquoi faire un mandat si le CEx est déjà d'accord ? Parce que préparer un plan quinquennal, peut-être déjà notre assemblée de septembre, peut-être celle de décembre, un tel travail pour notre CEx, singulièrement pour notre ministre des finances Marc Joye, c'est un travail très important. De la même manière ça sera un travail très important pour la CoGest qui va devoir examiner ce plan quinquennal. Et ça sera aussi un travail pour notre Assemblée qui va devoir en prendre connaissance, de telle sorte que, comme c'est du travail pour tout le monde, surtout pour le CEx, il nous a paru préférable de faire un vote sur ce plan quinquennal à blanc, de telle sorte que si notre Assemblée pense d'emblée que la solution qui s'esquisse aujourd'hui ne convient pas du tout, que ça n'a pas de sens d'essayer cela, décidons-le tout de suite et on ne fait pas l'exercice d'un plan quinquennal, avec le travail que ça demande, si de toute manière il est clair que ça n'est pas la solution. Évidemment que la Commission RFin pense que c'est la solution, sinon elle ne vous le proposerait pas. C'est intéressant que nous ayons la discussion aujourd'hui sur ce point. C'est la raison pour laquelle il nous a paru préférable que notre rapport intermédiaire donne l'occasion à l'Assemblée de se prononcer par un vote sur le projet ou l'esquisse de réforme.

Avec toutefois la remarque que le projet de réforme n'est pas définitif. C'est-à-dire que nous en sommes au stade d'une esquisse. Si le mandat est accepté, le test en blanc qui sera fait, nous permettra de peaufiner cette esquisse.

Ce qui nous donne le calendrier suivant. Si le mandat est accepté aujourd'hui, il peut être exécuté à l'automne 2024, avec la présentation du plan quinquennal. Si l'exercice est réussi, la législation pour transformer l'esquisse en projet définitif, pourra être adoptée par notre Assemblée dans le courant de l'année 2025, avec une entrée en vigueur du nouveau système en 2026.

Voilà pour les toutes grandes lignes du projet qui vous est présenté.

Il est naturellement évident que je suis à votre disposition pour toutes questions qui pourraient se poser.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. Herzlichen Dank an Herrn Canevascini für diese Ausführungen. Sie sehen, meine Damen und Herren, es wurde und es wird viel an dieser Frage gearbeitet. Der Link mit der Motion aus dem Saanebezirk ist ebenfalls sehr deutlich. Ich übergebe jetzt das Wort Herrn Marc Joye.

**b) Détermination du CEx ;**  
**b) Stellungnahme des ExR;**

M. Marc Joye. Mesdames et Messieurs, le CEx a pris connaissance du rapport RFin. Nous remercions la RFin pour son travail durant plusieurs séances en ce début d'année, séances auxquelles j'ai eu le plaisir et l'honneur d'être associé. Nous partageons pleinement les considérations de ce rapport quant à sa substance, en particulier au besoin de réviser et redéfinir le processus budgétaire et le concept du frein aux dépenses.

En particulier, le CEx a déjà exprimé, dans sa réponse à la motion du Groupe Sarine, ses réserves quant au système actuel du frein aux dépenses. Vous avez reçu cette réponse dans vos documents. Je n'y reviendrai pas. Pour faire face aux défis financiers à venir, nous pensons qu'un changement de paradigme s'impose, avec un système nouveau, qui sera orienté vers le futur et non pas sur le passé, basé sur des montants en CHF et non pas en % de montants arbitraires et qui se basera sur une vision

à long terme et non pas d'année en année, offrant ainsi aux paroisses une meilleure stabilité pour leur planification financière. Dans ce contexte, il est à noter que la planification quinquennale ne libérera pas de l'obligation de présenter chaque année un budget annuel à l'ACEC, mais elle permet une vision stable à plus long terme.

En conclusion, le CEx soutient la proposition de la RFin, même si le travail qui en découlera, en particulier la préparation d'un plan quinquennal chiffré, sera substantiel. Ceci nous paraît toutefois une pierre angulaire de la redéfinition du frein aux dépenses et nous sommes prêts à nous engager dans ce sens.

Merci de votre attention.

M. le Président. Herzlichen Dank, Herr Joye, un grand merci. J'ai le plaisir de passer la parole à M. Jean-Pierre Jaquet pour la détermination de la CoGest, c'est à dire l'organe de notre Conseil qui surveille les finances de la Corporation.

**c) Détermination de la Commission de Gestion ;**

**c) Stellungnahme der Geschäftsprüfungskommission;**

M. Jean-Pierre Jaquet. M. le Président, Messieurs les Vice-Présidents, chers collègues, chers invités, parmi les membres de la Commission spéciale RFin se trouvent 5 membres de la CoGest, à savoir MM. Eric Broccard, Hans Rahm, Arnold Schöpfer, Maurice Seydoux et votre serviteur.

Comme sa représentation est significative, notre Commission est non seulement au courant des travaux réalisés par la Commission RFin, mais est partie prenante dans les décisions prises. Notre Commission n'a pas eu de séance au sujet de ce projet de mandat. Cependant une consultation par courrier électronique a pu être réalisée.

A ce titre, et en tenant compte de ce qui vient de vous être dit, la Commission de gestion, dans sa grande majorité, vous propose d'entrer en matière et d'approuver le projet de mandat tel que présenté.

Merci de votre attention.

M. le Président. Je vous remercie M. Jaquet.

**d) Discussion ;**

**d) Diskussion;**

M. le Président. Nous allons ouvrir la discussion sur ce projet de mandat. Cette fois-ci je suis convaincu qu'il y aura des prises de parole. En tout cas je l'espère, car c'est important d'utiliser les instruments et droits de la démocratie au sein de notre Eglise.

Vous l'aurez compris qu'avec une approche pluriannuelle de la planification financière, non seulement nous gagnerons en efficacité, mais aussi en flexibilité, en même temps aussi en rigueur et en prévisibilité. Le CEx aura ainsi un meilleur contrôle sur l'évolution des finances de la CEC dans la durée.

Wem kann ich das Wort geben? A qui puis-je passer la parole ?

Ich sehe keine Wortmeldung. Je demande explicitement aussi du côté des motionnaires de Sarine campagne : y a-t-il des interrogations à ce stade ? On ne discute pas sur la motion sous ce point de l'ordre du jour, mais vous avez tous compris que le lien est direct.

La parole ne semble pas être demandée. J'interprète cela comme un signe de confiance aux personnes et aux organes qui travaillent à la bonne gestion et planification financière de notre Corporation. Et je clos donc la discussion générale. Nous passons au vote sur le mandat à donner au CEx.

**e) Vote sur le mandat.**

**e) Abstimmung über das Mandat.**

M. le Président. *Le Président lit le mandat du 15 juin 2024 concernant la réforme du frein aux dépenses, article par article.*

*Remarque de Mme Meyer-Bovet concernant l'art. 1.*

M. Rachel Meyer-Bovet. J'avais juste une petite remarque formelle. Dans le rapport on avait la liste des éléments, soit les chiffres B1 à B5. Est-ce qu'il ne serait pas utile que le schéma soit également joint au rapport pour une meilleure compréhension ?

M. le Président. Merci beaucoup Mme Meyer-Bovet. Effectivement, comme le schéma a été montré ici, il sera joint au procès-verbal de cette séance aujourd'hui ce qui vous aidera à communiquer avec vos paroissiens et vos conseils de paroisse.

Est-ce que je peux donner la parole à quelqu'un d'autre ? Dies scheint nicht der Fall zu sein.

*Le Président continue la lecture à l'art. 2.*

Il n'y a pas de remarques. Nous pouvons dès lors passer au vote final.

Approuvez-vous le projet de mandat donné au CEx sur la réforme du frein aux dépenses ?  
Genehmigen Sie den Entwurf des Mandats an den ExR zur Reform der Ausgabenbremse?

Die Abstimmung ist eröffnet. Le vote est ouvert.

Vous avez approuvé ce mandat avec 48 voix et 1 abstention. Ich danke Ihnen herzlich für die Zustimmung und freue mich, Ihnen eine kurze Pause zu geben.

## **9. Motion Sarine sur le frein aux dépenses**

## **9. Motion Saane über die Ausgabenbremse**

**a) Détermination des motionnaires;**

**a) Stellungnahme der Motionnäre;**

M. le Président. Merci à toutes celles et ceux qui me rendent attentif au bon usage de certains termes. Il paraît que j'ai utilisé le terme de « conseil » en allemand, « Rat », ce qui n'est pas correct puisque nous sommes une assemblée, eine « Versammlung ». Et vous êtes des délégués, mais aussi des « Vertreter » ihrer jeweiligen Pfarreien. Ich kann Ihnen versichern, dass über die Monate hinweg diese terminologischen Spezifitäten dann auch eine Gewohnheit werden.

Nous sommes au point de l'ordre du jour qui traite de la motion « Sarine » sur le frein aux dépenses. J'ai le plaisir de passer la parole à M. François Roubaty, qui s'exprime au nom des motionnaires.

M. François Roubaty. M. le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, c'est toujours au nom du groupe des délégués de l'Unité pastorale de la Sarine, du Haut-Lac, partie francophone, et des dépositaires de la motion du Groupe Sarine sur le frein aux dépenses que je m'exprime.

Les délégués du Groupe Sarine ont déposé lors de l'assemblée du 30 septembre 2023 une motion ordinaire sur l'art. 43 du Règlement de l'Assemblée de la Corporation, portant sur une révision partielle de l'art. 71 des Statuts ecclésiastiques, concernant le frein aux dépenses. Comme vous avez pu l'entendre lors de l'intervention de M. Canevascini, Président de la Commission RFin, et le mandat que l'Assemblée a donné au CEx, le frein aux dépenses va entièrement être modifié dans le cadre du nouveau Règlement financier de la CEC.

Suite à l'acceptation du mandat donné au CEx, le Groupe Sarine espère vivement, que la CoGest mandate à son tour la Commission RFin afin de compléter leurs travaux dans le cadre du nouveau Règlement sur les finances et de la réforme du frein aux dépenses.

Sachez que plusieurs membres du Groupe Sarine font partie de la Commission RFin ou de la CoGest ou des deux commissions traitant des finances de la CEC. C'est dire que pour notre Groupe, les finances de celle-ci nous tiennent à cœur et que nous travaillons beaucoup afin de trouver une meilleure solution pour le frein aux dépenses, d'où le dépôt d'une motion sur ce sujet.

En ce qui concerne le point de l'ordre du jour et le traitement de notre motion ordinaire, le Groupe Sarine-Lac s'est réuni lundi dernier afin de statuer sur la tournure des événements. En effet, les travaux de la Commission RFin et le nouveau mandat donné à la CoGest, nous pousse à réfléchir sur le futur de la motion déposée. Au vu des travaux qui sont en cours et de la solution qui se dessine, cela nous conforte que ça va dans le sens de notre motion.

C'est pourquoi nous proposons à l'Assemblée de la Corporation d'ajourner les discussions et l'entrée en matière sur la motion, du moins jusqu'à la votation du nouveau règlement financier, pour autant que celui-ci inclut le frein aux dépenses.

Bien que cela sorte un peu du cadre du Règlement de notre Assemblée, selon l'art. 44 du Règlement de l'Assemblée, nous pensons qu'il serait totalement absurde de légiférer sur un sujet, alors qu'une Commission devrait nous présenter de toutes nouvelles solutions en matière de gestion du frein aux dépenses.

Il ne s'agit pas d'un retrait de notre motion, mais d'un ajournement. Au final, notre décision dépendra naturellement du résultat du vote sur le Règlement sur les finances.

Je vous demande donc d'accepter notre proposition de reporter le traitement de la motion ordinaire du Groupe Sarine-Lac porté sur le frein aux dépenses.

Merci de votre attention.

M. le Président. Je vous remercie, M. Roubaty, pour ces paroles et cette analyse qui prend en compte tous les travaux qui ont été effectués consensuellement par les divers organes de la Corporation. Vous avez toutes et tous compris que nous voulons, ensemble et c'est là le mérite de cette motion, avoir un budget équilibré sur une durée qui permette la rigueur et la flexibilité nécessaires – aussi dans le respect des besoins financiers d'une administration qui ne tourne pas d'année en année, mais sur une durée plus longue.

Formellement, et M. Roubaty l'a souligné, une motion a un délai de traitement, durant lequel elle doit obtenir une réponse par le CEx et ensuite être soumise au vote de l'Assemblée. M. Roubaty l'a aussi mentionné, les motionnaires ne retirent pas leur motion, mais proposent de reparler de la motion en cas de nécessité, le moment venu, quand les travaux auront avancé, dans un sens ou dans l'autre au sein de l'Assemblée.

Les motionnaires sont, pour ainsi dire, d'accord de suspendre le traitement de leur motion. Le point 9b) devient ainsi caduque. Le CEx reste bien entendu à disposition et vous pouvez maintenant prendre la parole.

Sachez qu'il n'y aura pas de vote sur la motion. Il n'y aura pas non plus un vote sur un ajournement, sauf si quelqu'un demande qu'on vote sur l'un ou l'autre point. Est-ce que je peux passer la parole à quelqu'un ?

M. Jean-Pierre Jaquet. M. le Président, chers collègues, juste une petite correction pour le PV de l'assemblée, le mandat qui a été donné n'est pas attribué à la CoGest, mais bien au CEx.

M. le Président. Merci pour cette précision. C'est tout à fait juste. Est-ce qu'il y a d'autres demandes, questions, prises de parole ?

M. Daniel Werro. Au nom du Groupe Sarine et Lac francophone, bien sûr que j'appuie ce que M. Roubaty a dit, d'ajourner la motion Sarine sur le frein aux dépenses. Ceci dans le but de trouver une solution ensemble, pour que nos finances soient équilibrées. C'est tout pour le moment.

M. le Président. Je vous remercie beaucoup, M. Werro, pour cette prise de parole encourageante. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Est-ce que quelqu'un aimerait qu'on vote sur cet ajournement ?

Ce n'est pas quelque chose qui est nécessaire, du moment où la proposition vient des motionnaires eux-mêmes.

Il n'y a pas de demandes de prendre la parole et de voter. Je clos donc le point 9) de l'ordre du jour et remercie en particulier les motionnaires pour leur attitude constructive dans tout ce processus. Ce dernier est complexe, mais il est entre de bonnes mains et nous associons toutes les parties prenantes à son exécution.

**b) Détermination du Conseil exécutif ;**

**b) Stellungnahme des Exekutivrates;**

-

**c) Discussion ;**

**c) Diskussion;**

-

**d) Vote sur la prise en considération de la motion.**

**d) Abstimmung über die Erheblicherklärung der Motion.**

-

## **10. Divers**

### **10. Verschiedenes**

**a) Création d'un groupe de travail pour le toilettage des Règlements;**

**a) Einsetzung einer Arbeitsgruppe für die Bereinigung der Reglemente;**

M. le Président. Als Erstes möchte ich Sie kurz informieren und konsultieren über die Einsetzung einer Arbeitsgruppe für die Bereinigung der Reglemente. David Neuhaus, unser Generalsekretär, hat sich diese Aufgabe für die laufende Legislatur vorgenommen. Unsere Reglemente haben ein gewisses Alter. Auf Französisch ist der entsprechende Begriff "toilettage". Wenn sich hier in der Versammlung jemand explizit gegen eine solche Bereinigung stellt, ist das der Moment, wo sie sich einbringen können. Dann nehmen wir diese Information entgegen. Ansonsten übergebe ich das Wort gerne an den Herrn Generalsekretär.

M. David Neuhaus. M. le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, en vos titres et fonctions, comme vous avez pu le lire et l'entendre dans le rapport de gestion du CEx, l'exercice électoral 2023 ne fut une sinécure pour personne. Ce fut donc aussi le cas pour toute l'administration de la Corporation cantonale et son serviteur, qui ont croulé sous les demandes toujours plus nombreuses des paroisses.

Ces demandes ne concernaient pas seulement les élections, mais l'application des règlements en général. Ce flux de questions eut pour conséquence de devoir revoir l'effectif juridique de la CEC à la hausse.

Le CEx, tout comme l'administration de la Corporation cantonale, ne jettent pas la pierre aux paroisses et encore moins à vous les délégués. En effet, nous sommes tous contraints de travailler avec la réglementation actuelle. Avec un certain recul, je me suis vraiment demandé si les processus imposés étaient aujourd'hui encore en adéquation avec la réalité du terrain et de nos besoins. J'en suis bien évidemment arrivé à la conclusion que non. Les processus d'élection aux urnes sont complexes et génèrent un gaspillage monumental.

Un exemple parlant : Une paroisse a généré près de 4'600 enveloppes de vote, estampillées du logo paroissial et munies de plusieurs documents officiels envoyés par St-Paul depuis Fribourg pour un premier tour. Nombre de bulletins en retour : 75. Cela représente 1.63% des bulletins envoyés. Résultat, pas de majorité absolue et c'était parti pour un deuxième tour, pas plus fructueux en termes de bulletins en retour.

Autre exemple parlant : Une paroisse a récemment procédé à des élections complémentaires. Aucun candidat sur dépôt de listes et aucune majorité absolue au premier tour. Parmi les personnes ayant reçu des voix, le mari de la démissionnaire qui a accepté son élection. Des milliers de francs dépensés en publication et matériel électoral pour élire finalement le mari de Madame. Quel sens a encore tout ceci ?

Autre que les élections, voici un thème qui pourrait nous toucher de plus en plus ces prochaines années, à savoir la révision partielle du Statut ecclésiastique. Il est prévu à l'art. 81 al. 2 let. b, que 5000 paroissiens actifs ou 15 paroisses, puissent proposer une initiative pour réviser partiellement le Statut. L'expression populaire est à encourager et elle est indiscutable. Et c'est maintenant que ça devient intéressant.

Si l'Assemblée de la CEC refuse l'initiative, tous les catholiques ayant un droit de vote du Canton, env. 150'000, devraient s'exprimer sur la question par votation populaire ecclésiastique. Si l'initiative passe aux urnes, l'Assemblée doit réviser le Statut, puis le resoumettre en votation populaire. C'est donc écrit noir sur blanc à l'art. 82 al. 4 du Statut qu'au moins 300'000 enveloppes à x francs doivent être envoyées pour une révision partielle émanant d'une volonté populaire.

Je ne souhaite pas m'étaler davantage sur les archaïsmes et les dispositions législatives qui ne sont aujourd'hui plus défendables. Le 14 décembre 1996, date d'adoption de notre Statut ecclésiastique, je n'avais que 6 ans ! Dès lors je ne peux juger de la réalité paroissiale et ecclésiale à ce moment-là. Toutefois, et après m'être renseigné auprès de quelques sages, il s'avère unanimement qu'elles étaient autres qu'aujourd'hui.

Mesdames et messieurs les délégués, vous le savez encore mieux que moi, de nos jours les gens ne se bousculent plus pour être conseillère ou conseiller de paroisse. Et quand le Seigneur accepte de nous envoyer un élu, celui-ci se voit remettre en remerciement un condensé épais de règlements compliqués et bien souvent indigestes.

Je l'ai dit en préambule, nous avons dû augmenter notre effectif juridique pour répondre aux demandes. Demain il appartiendra aux paroisses de se doter de ressources juridiques pour répondre aux demandes des paroissiennes et paroissiens. Veut-on continuer comme cela ? En ma qualité de Secrétaire général de la CEC, je dis non et c'est le sens de mon intervention aujourd'hui.

Le point de l'ordre du jour est quelque peu trompeur dans sa formulation car, en accord avec la Présidence de l'Assemblée, nous n'allons pas instituer un groupe de travail pour la révision et la simplification de tous ces règlements.

Cependant aujourd'hui, le CEx et la Présidence de l'Assemblée, ont besoin de prendre la température, besoin d'un signe de votre part, que ma vision est correcte. Mesdames et Messieurs les délégués, le signe qu'on vous demande aujourd'hui, va me permettre de savoir si un chantier de toilettage de nos règlements est aussi souhaité par notre noble Assemblée. Dans le cas contraire, un silence de votre part voudrait tout simplement dire que tout va pour le mieux actuellement et qu'il n'est pas nécessaire de se préoccuper de la chose.

Je vous l'ai précisé, il n'est pas question pour le moment d'instituer une commission ad hoc pour dépoussiérer nos règlements. L'idée est que notre administration cantonale procède à une analyse de tous nos règlements pour savoir si ces derniers concordent toujours avec les pratiques actuelles.

Ensuite, et seulement ensuite, l'Assemblée pourra être saisie d'une demande officielle du CEx pour débiter le chantier de révision générale de l'appareil juridique de la CEC, avec le recours à l'une ou l'autre commission ad hoc. Si je pouvais faire une suggestion d'intention, je vous encouragerais à vous manifester bruyamment à la fin de cette présentation, car vos paroisses en ont besoin, la Corporation



cantonale en a besoin, l'Assemblée de la CEC en a besoin. Que cela soit du côté pastoral ou du côté administratif de notre Église, au travers de différentes réformes, toutes les voix s'accordent pour demander un changement. Il paraît que cela s'appelle un Kairos, un « instant T » ou l'exact bon moment où l'opportunité est à saisir. Ne le laissons pas passer.

Je vous remercie pour votre précieuse écoute.

#### *Applaudissements*

M. le Président. Je vous remercie M. le Secrétaire général. Y a-t-il des questions ou remarques à ce sujet ? Ce n'est pas le cas. Nous prenons donc acte de la volonté d'avancer dans ce dossier et nous remercions le Secrétaire général d'empoigner ce dossier.

#### **b) Dates provisoires 2025.**

#### **b) Vorläufige Daten 2025.**

M. le Président. Par rapport aux dates provisoires des réunions de de notre Assemblée pour 2025, je passe à nouveau la parole à M. Neuhaus. Sachez que nous avons consulté, suite à des remarques et des suggestions, notamment sur les dates à l'automne. C'est la période des désalpes, et il arrive donc que des personnes engagées dans nos régions soient indisponibles. Par contre, il est difficile de repousser la date de l'assemblée d'automne en amont ou en aval, puisqu'il y a chaque fois une autre désalpe dans une autre localité. C'est la raison, pour laquelle nous n'avons, pour le moment, rien changé aux dates que M. Neuhaus va vous communiquer. Elles figureront également dans le procès-verbal. Il va de soi que nous ferons attention afin que ce ne soit pas systématiquement la ou les mêmes désalpes qui seront concernées.

M. David Neuhaus. Pour les séances de 2025, sont prévues :

- 15 mars
- 14 juin
- 4 octobre
- 13 décembre

M. le Président. Herzlichen Dank Herr Neuhaus. Ich wiederhole das auf Deutsch.

- 15. März
- 14. Juni
- 4. Oktober
- 13. Dezember

All das sind provisorische Daten, die selbstverständlich sukzessive bestätigt werden.

Est-ce qu'il y a des demandes de parole sous les divers ? Cela n'est pas le cas.

J'aimerais remercier toute l'administration de la Corporation pour son soutien au bon fonctionnement de notre Assemblée, en particulier notre Secrétaire, Nathalie Lehmann, qui suit les dossiers et qui est la bonne âme en arrière-plan de notre travail. Mes remerciements vont également au Secrétariat général qui chapeaute l'administration.

Und selbstverständlich danke ich auch dem ExR, unter der Leitung von Bruno Boschung, ganz herzlich. Der ExR ist zuständig für die Ausführungen unserer Entscheidungen und muss seinen Blick immer weit nach vorne richten.

Chères et chers collègues, vous l'avez à nouveau entendu. La manière comment je gère les assemblées dans les deux langues est un peu différente de mon prédécesseur. N'hésitez pas à venir vers moi si vous avez des propositions, des critiques, des suggestions, des compliments aussi. Ça fait toujours du bien à toute la Présidence qui est ici derrière pour travailler pour vous.

Il y aura des ajustements, notamment aussi pour faciliter le travail des traducteurs et traductrices. Peut-être on fera dorénavant les point 1) en allemand, point 2) en français, etc. N'hésitez en tout cas pas de venir vers nous ici. On est là pour vous écouter.

## **11. Présentation des structures des Régions diocésaines**

### **11. Präsentation der Strukturen der Bistumsregionen**

*Die Ordnung innerhalb von Punkt 11. wird geändert: Punkt b) wird gestrichen, Punkt c) wird vorgezogen und Punkt a) kommt am Ende.*

- b) Pour la partie francophone – Mme Céline Ruffieux, Représentante de l'Évêque ;**
- b) Für den französischsprachigen Teil – Frau Céline Ruffieux, Vertreterin des Bischofs;**
  
- c) Pour la partie germanophone – Frau Marianne Pohl-Henzen, Déléguée épiscopale.**
- c) Für den deutschsprachigen Teil – Frau Marianne Pohl-Henzen, bischöfliche Delegierte.**

M. le Président. Damit komme ich zum abschliessenden Punkt unserer Versammlung. Sie sehen, dass die Präsentation der Strukturen der Bistumsregionen auf der Tagesordnung steht. Wir haben in unserem Kanton zwei Bistumsregionen, eine deutschsprachige und eine französischsprachige.

Weil Frau Céline Ruffieux heute nicht da sein kann, wird die Vorstellung der französischsprachigen Strukturen auf eine nächste Sitzung verschoben. Es freut mich darum umso mehr, dass ich das Wort jetzt an unsere bischöfliche Delegierte, Frau Marianne Pohl-Henzen, übergeben kann. Marianne wird heute, hier in dieser Versammlung, ein letztes Mal das Wort ergreifen. Liebe Marianne, ich bitte Dich, nach vorne zu kommen.

Frau Marianne Pohl-Henzen. Sehr geehrter Herr Präsident, werte Damen und Herren, es ist für mich eine Ehre, dass ich hier heute nochmals etwas sagen darf.

*Die Präsentation betreffend die deutschsprachige Bistumsregion wird angezeigt.*

Notre région diocésaine est bien sûr une partie de toute la Suisse. Nous avons en Suisse 6 diocèses et 2 abbayes. Tous ces diocèses et abbayes, respectivement leurs évêques ou leurs abbés, font partie de la Conférence des évêques.

Dans notre diocèse, on a les 4 cantons, avec environ 700'000 catholiques, dont 300'000 migrants ou des personnes venues d'ailleurs, et 2 langues officielles.

Notre région diocésaine comprend 6 unités pastorales. Cela représente 18 paroisses ou 37'250 catholiques sur 150'000 que compte le Canton.

*Marianne Pohl-Henzen présente die deutschsprachigen Seelsorgeeinheiten weiter im Detail.*

Nous avons édité un document qui présente nos structures alémaniques. Melchior Etlin a largement contribué à la réalisation de ce document que vous pouvez trouver sur kath-fr.ch sous « Gremien ». Chaque groupe ou conseil est expliqué dans ce document.

En tout, notre région compte environ 60-65 collaborateurs, entre prêtres et agents pastoraux laïcs qui œuvrent pour la pastorale territoriale ou catégorielle.

*Marianne Pohl-Henzen présente die kategoriale und territoriale Seelsorge sowie das Organigramm der Bistumsregion.*

- a) **Présentation de Mme Isabella Senghor;**  
a) **Vorstellung von Frau Isabella Senghor;**

Frau Marianne Pohl-Henzen. Jetzt habe ich noch eine wichtige und schöne Ankündigung, nämlich dass ich meine Nachfolgerin vorstellen kann. Sie ist heute extra hierhergekommen, damit sie schon etwas hineinkommt und weiss, wie es hier geht. Das ist Frau Isabella Senghor.

Sie war bis jetzt bereits Mitarbeiterin auf der Fachstelle Bildung und Begleitung. Sie wird zusammen mit zwei anderen Kollegen meine aktuellen Aufgaben übernehmen.

Frau Isabella Senghor. Sehr geehrter Herr Präsident, werte Damen und Herren, es freut mich sehr, dass ich heute schon mal habe reinschnuppern können, die Gesichter kennenlernen, Sie kennenlernen. Ich hoffe wir haben dazu noch ganz viel Gelegenheit.

Marianne hat mich schon kurz vorgestellt. Ich bin, wie man es hört, aus dem grossen Kanton, wie Marianne es gern zu sagen pflegt, also aus Deutschland. Ich habe in Deutschland Theologie studiert, bin ausgebildete Journalistin, bin seit einigen Jahren in Fribourg und habe mich Hals über Kopf in diese Stadt verliebt. Ich will hier nicht mehr weg und auch meine Familie nicht.

Wir sind sehr gerne hier und es ist mir eine sehr grosse Ehre für die Kirche hier zu arbeiten, diese Aufgabe zu übernehmen, und ich freue mich, dies mit Matthias Willauer und Kathrin Meuwly zu machen. Ich glaube, wir werden ein gutes Trio sein, mit sehr unterschiedlichen Stärken und Kompetenzen. Ich glaube in diesem Trio können wir sehr gut auch mit den welschen Kollegen im ganzen Kanton wirken.

M. le Président. Vielen Dank an Isabella und an Marianne.

*Applaudissements*

M. le Président. Herzlichen Dank für Deine Präsentation, liebe Marianne.

Vous voyez que c'est aussi une manière de communiquer : on projette dans une langue et on parle dans l'autre. J'espère que ça vous a été agréable. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques que vous aimeriez adresser à Mme Pohl-Henzen ? Wenn das nicht der Fall ist, werde ich jetzt kurz das Wort ergreifen und gebe es Dir dann gleich zurück, Marianne.

Liebe Marianne, ich möchte Dir im Namen unserer Versammlung ganz herzlich danken. Du hast Dich während vielen Jahren in den Dienst unserer Kirche gestellt, zuletzt als bischöfliche Delegierte für Deutschfreiburg, eine wichtige Funktion innerhalb dieses zweisprachigen Kantons, und dafür gebührt Dir unser grosser Dank. Jetzt ist für Dich der Moment gekommen, in ein paar Wochen und Monaten, wo Du loslässt, wo Du aber auch auf Neues zugehen kannst, und das freut uns.

Wir wünschen Dir in dieser neuen Lebensphase viel Freude und Erfüllung, mindestens so viel, nein: eigentlich noch mehr, als Du gehabt hast in Deinen verschiedenen Funktionen hier! Wir wünschen Dir schöne Momente und eine lange Zeit im Kreis Deiner Familie und Freunde, dass Du möglichst viele Jahre noch in Gesundheit, Harmonie und Zufriedenheit verbringen kannst.

Ganz herzlichen Dank für Dein Engagement und Deine Arbeit!

Selbstverständlich bekommst Du noch ein kleines Geschenk.

*Le Président se déplace. Applaudissements.*

Frau Marianne Pohl-Henzen. J'aimerais vous remercier aussi. Vielen Dank Euch allen für Eure Unterstützung. Wir wissen, es ist nicht immer alles leicht. Es gab manchmal schwierige Situationen. Ich bin in verschiedenen Funktionen in dieser Versammlung gewesen, auch schon als Delegierte der Laienseelsorgenden, als Repräsentantin der Personalkommission, und habe mich damals eingesetzt für die Interessen der Seelsorgenden. Nachher kam ich als Delegierte hierher. Ich habe früher fast öfter das Wort ergriffen als heute, insgesamt sind es etwa 22 Jahre gewesen.

Es hat immer viel Spass gemacht, aber auf was ich mich wirklich freue, ist, dass ich am Samstagmorgen nicht mehr so früh aufstehen muss. Vielen Dank Euch allen! Vergesst nicht, dass wir unser Geld, das wahrscheinlich immer spärlicher wird, lieber in die lebendigen als in die toten Steine investieren wollen.

*Applaudissements*

M. le Président. Marianne l'a annoncé, vous trouvez à vos places le programmes des formations pour l'année pastorale en cours, 2024-2025. Des versions allemandes sont disponibles chez Marianne et, dorénavant, chez Isabella à qui nous souhaitons encore une fois une cordiale bienvenue dans sa nouvelle fonction.

Je vous remercie toutes et tous pour votre présence et votre participation, pour votre intérêt que vous portez au présent et à l'avenir de l'Église cantonale. Merci pour votre engagement et votre mobilisation.

Die Sitzung ist geschlossen.

*Fin de la séance à 10.55 heures.*

*Ende der Sitzung, um 10.55 Uhr.*

Le Président / Der Präsident:

La Secrétaire / Die Sekretärin:

Bernhard Altermatt

Nathalie Lehmann

La collaboratrice du Secrétariat / Die Mitarbeiterin des Sekretariats: Béatrice Duvoisin

*Approuvé par l'Assemblée du / Genehmigt durch die Versammlung am **14.12.2024**.*



Boulevard de Pérolles 38, CH-1700 Fribourg

+41 26 426 34 00  
cath-fr.ch | kath-fr.ch

---

Corporation cantonale  
Assemblée  
cec@cath-fr.ch